



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2755

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Coopération décentralisée - Convention avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar pour la mise en oeuvre du projet CAP'eau**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2755**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Coopération décentralisée - Convention avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar pour la mise en oeuvre du projet CAP'eau**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Rappel du cadre et de l'historique

L'action de solidarité internationale de la direction de l'eau de la Communauté urbaine de Lyon a été délibérée le 11 juillet 2005 par le Conseil de communauté. Deux types d'actions sont distingués :

- des actions de solidarité internationale consistant au financement d'infrastructures d'accès à l'eau et à l'assainissement,
- des programmes de coopération décentralisée visant le renforcement des capacités des collectivités locales œuvrant dans le secteur de l'eau.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine et la région Haute-Matsiatra sont partenaires d'une coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement depuis 2006. Cette coopération traduit la volonté de la Communauté urbaine de mettre en œuvre la loi Oudin et de contribuer à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. Elle traduit également la volonté d'impulsion de la région Haute-Matsiatra dans le secteur de l'eau et de l'assainissement afin d'accompagner les communes du territoire de la Haute-Matsiatra à développer leurs compétences et améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations.

En 5 ans de coopération, le projet dit "AGIRE" (Amélioration de la gestion intégrée de la ressource en eau - 2006-2010), soutenu par l'Union européenne ainsi que la réalisation conjointe des projets d'infrastructures cofinancés par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, ont permis :

- d'améliorer la gestion de la ressource en eau autour de Fianarantsoa,
- de développer l'accès à l'eau et à l'assainissement par la réalisation de 6 projets d'infrastructures dans 6 communes pilotes,
- de renforcer les capacités des acteurs publics en matière de maîtrise d'ouvrage.

Le projet a permis la surveillance de l'alimentation en eau de la ville de Fianarantsoa et la promotion d'un périmètre de protection. Par un ensemble de démarches de sensibilisation et de diffusion du code de l'eau, le projet a contribué à la prise de conscience des enjeux de la gestion de l'eau aussi bien dans les collectivités locales malgaches qu'à l'université de Fianarantsoa.

6 projets d'infrastructures ont été réalisés dans 6 communes pilotes. Ils ont permis à 10 000 personnes d'accéder à l'eau et à l'assainissement. Ils ont offert un support pratique aux formations des communes. Les projets réalisés sont les suivants :

- 4 systèmes d'adduction d'eau potable gravitaire (au total : 48 bornes fontaines et 30 kilomètres de conduites),
- un projet de 9 puits et une adduction avec 2 bornes fontaines,
- un projet de 3 blocs sanitaires et 2 lavoirs.

Le point fort de la démarche réside dans le fait d'avoir confié aux communes malgaches la véritable maîtrise d'ouvrage de leurs projets, en application du code de l'eau malgache. La qualité des infrastructures réalisées et la mobilisation des communes durant le processus montrent la pertinence de cette approche.

Les communes, autorités compétentes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, ont été formées aux différentes étapes de la mise en œuvre d'un projet d'infrastructures, de la conception à la gestion future en passant par la passation de marchés et le suivi de chantier. Elles ont gagné en compétences et en légitimité pour développer des projets durables au bénéfice de leurs populations.

Le projet AGIRE et les projets d'infrastructures ont fait l'objet d'une évaluation externe fin 2010, telle que notamment exigée par l'Union européenne, qui a conclu à la qualité de l'action conduite et à l'intérêt de la poursuite de la coopération en ciblant des projets concrets et locaux.

L'année 2011, année de transition

L'année 2011 a été une année de transition entre le projet AGIRE et le nouveau projet, pendant laquelle la Communauté urbaine a maintenu son partenariat avec la région Haute-Matsiatra à travers une convention de coopération approuvée par le Conseil du 28 juin 2010. Cette période a permis de préparer la gestion des infrastructures existantes, de définir les orientations à venir et de rechercher des cofinancements. Le bilan de l'année 2011 permet de tirer les constats suivants :

- il apparaît nécessaire de développer une approche de planification des ressources en eau à l'échelle communale pour répondre aux enjeux du partage de l'eau, présents et à venir,
- les infrastructures réalisées doivent être bien gérées pour être durables. La gestion nécessite un accompagnement important aussi bien des communes que des gestionnaires. Faute de moyens sur ce volet, les infrastructures peuvent rapidement tomber en désuétude,
- le renforcement des capacités des acteurs publics est le cœur de toute coopération décentralisée. Il peut être complété par un appui à la formation universitaire, auprès des futurs professionnels de l'eau.

Aussi la direction de l'eau de la Communauté urbaine, forte de son expérience acquise et en concertation avec les acteurs de l'eau de la région Haute-Matsiatra, propose un nouveau programme de coopération, afin de consolider l'existant, développer et diffuser des approches qui ont été testées et validées, répondre aux enjeux de planification, de gestion et de formation des acteurs du secteur.

Le projet CAP'eau

Le projet CAP'eau, défini pour la période 2012-2015, s'oriente sur les axes suivants :

- accompagner la planification de l'exploitation des ressources en eau à l'échelle communale,
- accompagner la gestion et la rénovation des infrastructures existantes,
- renforcer la compétence des acteurs présents et à venir du secteur,
- développer l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Sur le volet planification, il s'agit de réaliser un inventaire géo-référencé des ressources en eau dans les communes et d'accompagner les acteurs à la définition de plans communaux de développement eau et assainissement, documents de planification opérationnelle issus de la concertation locale.

Sur le deuxième volet, il s'agit de soutenir la gestion et la rénovation des infrastructures déjà existantes dans les communes. La Communauté urbaine et la région Haute-Matsiatra accompagneront les communes à remettre en état leurs infrastructures et à redynamiser les comités de gestion responsables de la collecte des cotisations pour le service de l'eau et l'entretien des ouvrages.

Afin de renforcer le troisième volet du projet sur les formations des acteurs, la Communauté urbaine a mobilisé l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) pour son expertise afin de renforcer l'offre de formation de l'université de Fianarantsoa dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et de mettre en place des stages mixtes (élèves de l'ENTPE et étudiants de l'université de Fianarantsoa).

Enfin, concernant les nouvelles infrastructures en matière d'eau et d'assainissement, la Communauté urbaine aidera à la définition des projets et la réalisation des études. La mise en œuvre des travaux fera l'objet d'un financement spécifique à définir en 2012-2013.

Les bénéficiaires du projet CAP'eau visés sont :

- 12 communes de la région Haute-Matsiatra (6 ayant participé au projet AGIRE et 6 nouvelles communes). Les actions menées sur les communes pourront varier selon leurs besoins et leur propre implication,
- une vingtaine de comités de gestion ou petits fermiers gestionnaires,
- les populations des communes sensibilisées aux messages eau-hygiène-santé : environ 4 000 personnes par commune,
- 90 étudiants en formation initiale dont environ 20 stagiaires et les cadres de l'université de Fianarantsoa.

Les acteurs et partenaires

L'Association internationale des maires francophones (AIMF) et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse ont manifesté leur intention de soutenir financièrement ce projet lors du comité de pilotage du 17 novembre 2011 aux côtés de la Communauté urbaine, pilote et chef de file du projet, de la région Haute-Matsiatra, coordinateur local, de l'ENTPE et de l'université de Fianarantsoa, organismes de formation partenaires.

Le plan de financement

L'estimation totale des coûts du projet est de 684 940 € sur une période de 4 ans (2012 à 2015).

Le financement est apporté par les partenaires selon les conditions suivantes :

- l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 267 530 €,
- de l'Association internationale des maires francophones à hauteur de 94 000 €,
- la participation de la Communauté urbaine est estimée à hauteur de 290 190 €,
- la contribution locale de la Région Haute-Matsiatra (et des communes malgaches) à ses frais est estimée à hauteur de 18 460 €,
- la contribution de l'ENTPE à ses propres frais est estimée à hauteur de 14 760 €.

La Communauté urbaine, chef de file de l'opération, reçoit les cofinancements de l'Association internationale des maires francophones et de l'Agence de l'eau. Elle reverse, d'une part, les subventions nécessaires à la Région Haute-Matsiatra et à l'ENTPE et, d'autre part, finance en direct certaines actions.

Les dépenses totales prévisionnelles du projet sont réparties ainsi :

- les dépenses de la Région Haute-Matsiatra sont prévues à hauteur de 271 380 €, dont 18 460 € de fonds propres. La subvention à verser à la Région Haute-Matsiatra par la Communauté urbaine est donc de 252 920 €,
- les dépenses de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat sont prévues à hauteur de 38 520 €, dont 14 760 € de fonds propres. La subvention à verser à l'Ecole par la Communauté urbaine est donc de 23 760 €,
- les dépenses directes de la Communauté urbaine (hors reversements évoqués ci-dessus) sont évaluées à 375 040 € (poste de représentant permanent, prestations d'études et frais de mission, etc.), dont 84 850 € issus d'une quote part des financements Agence de l'eau et Association internationale des maires francophones reçues.

Ces flux peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

	Apports financiers extérieurs		Dépenses par acteur du projet					
	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse	Association internationale des maires francophones	Communauté urbaine de Lyon		Région Haute-Matsiatra		ENTPE	
			Contribution propre	Subvention reçue	Contribution propre	Subvention reçue	Contribution propre	Subvention reçue
	267 530 €	94 000 €	290 190 €	84 850 €	18 460 €	252 920 €	14 760 €	23 760 €
Total par acteur	267 530 €	94 000 €		375 040 €		271 380 €		38 520 €

Pour cela, 3 conventions définiront chaque année les modalités d'octroi et de versements des subventions.

Pour 2012, la subvention à la Région Haute-Matsiatra s'élève à hauteur de 81 000 €, la subvention à l'ENTPE s'élève à hauteur de 7 920 € et la subvention de l'AIMF à la Communauté urbaine s'élève à 22 000 €.

Une délibération sera soumise au Conseil en 2013, 2014 et 2015, pour décider la participation financière de la Communauté urbaine sous forme de subvention d'exploitation au projet pour les exercices concernés ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement en 2012 d'un montant de 81 000 € pour le renforcement des capacités des acteurs publics de l'eau dans la région Haute-Matsiatra à Madagascar,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement en 2012 d'un montant de 7 920 € pour l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Région Haute-Matsiatra, domiciliée Palais des Conseillers Provinciaux - Tsianolondroa - 301 - Fianarantsoa à Madagascar, définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention,

d) - la convention à passer entre Communauté urbaine de Lyon et l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat pour son appui dans le cadre du projet,

e) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Association internationale des maires francophones définissant, notamment, les conditions d'utilisation de leur subvention à la Communauté urbaine.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement au titre de ces subventions, à hauteur de 88 920 €, sera imputée sur les crédits inscrits en 2012 au budget annexe des eaux - exercice 2012 - compte 674 3 - opération n° 1P02O2197.

4° - La recette à provenir de l'AIMF, à hauteur de 22 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2012 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.